

a eu ces résultats, qu'il a été une oeuvre utile dont peuvent se réjoindre le Pasteur qui l'a convoqué, et les hommes de zèle qui l'ont organisé et en ont assuré le succès.

Mais là ne s'arrêtera pas l'action du congrès ; elle sera plus profonde et plus longue. Par le comité permanent auquel il a délégué son autorité, il va continuer la lutte. Le comité entretiendra la vie dans cet admirable organisme que sont les Sociétés de Tempérance ; il verra à ce que soient observées les lois qui réglementent la vente des boissons ; il réchauffera le zèle de ceux qui seraient tentés de faiblir ; au besoin, il créera des conseils ou comités régionaux et paroissiaux, qui assureront l'observance des lois de la Société et le bien général de la cause de la tempérance. Ce que le Congrès a fait pendant une journée, son comité permanent le fera chaque jour : se rendre compte des maux produits par l'abus des boissons, constater les progrès, voir aux moyens de continuer les uns et d'enrayer les autres. Si, d'une part, il peut obtenir une réglementation plus sévère du commerce des liqueurs alcooliques, si, d'autre part, rencontrant l'appui qu'il attend, le *Comité permanent* peut accomplir la tâche qu'on lui a confiée, il aura prouvé, par un nouvel argument, que le Congrès qui l'a établi a fait oeuvre utile, et qu'ils avaient bien lu dans l'avenir ceux qui ont cru qu'un congrès local de tempérance, aurait dans le diocèse de St Hyacinthe, de fructueux résultats.

Le soir de la *prise de Croix* par les enfants, à la cathédrale, Monseigneur Bernard disait aux fidèles : "Soyez édifiés par vos enfants. Consolidez votre travail par la prière. Priez aussi "pour la conversion des ivrognes et des alcooliques." Ce sera, nous n'en doutons pas, la prière de tous ceux qu'intéresse la question de la Tempérance, comme ce sera leur plus ardent souhait que les Croix de Tempérance distribuées aux enfants, étendent leurs bras bénissants sur les foyers qui les ont reçus.

fr. AUG. LEDUC,
des frères-prêcheurs.

